

FLEURY



Lys Infos

L'ESSENTIEL DE FLEURY



Décembre 2015 - n° 16





Sommaire

3	L'essentiel de Fleury
4-7	Ils ont délibéré
8-13	Commissions
14-15	EPCI
16	SIVOM - Périscolaire
17-21	La petite plume de Marc Chagall
21-28	Associations
28-31	Brèves
32-33	Revue de presse
33	Les élus minoritaires
34	Jeux
35	État civil

MAIRIE

13, rue Gérard Mansion 57420 FLEURY
Tel 03 87 52 67 59 Fax 03 87 52 59 22
E-mail : mairie@fleury.fr
Site Internet : www.fleury.fr

Heures d'ouverture

Lundi de 08h30 à 12h00
Mardi de 08h30 à 12h00
Mercredi de 08h30 à 12h00
Jeudi de 08h30 à 12h00
Vendredi de 08h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h30

SIVOM de Pouilly-Fleury

21 chemin de Metz 57420 Fleury
Tel 03 87 57 18 37

Accueil du public : mercredi de 13h à 17h

Accueil téléphonique :

lundi de 13h à 16h30 ;
mardi et jeudi de 8h à 12h15

Courriel :

sivomdepouillyfleury@orange.fr

Lys Infos, Magazine, édition n°16

Edité par la Mairie de Fleury à 550 exemplaires
Directeur de publication : Jean-Paul Eckenfelder
Rédacteur en Chef : Gilles Vavrille
Rédaction : Commission information et Presse
Gilles Vavrille, Brigitte Langlois, Sandrine
Sandras, Blandine Sutter
Conception et réalisation : Mairie de Fleury

EDITORIAL



Malheureusement, l'année 2015 se termine comme elle a commencé : dans le drame et la violence !

Des individus fanatisés ont répandu la terreur et la mort. Ils ont tué aveuglément des innocents, des anonymes au nom d'une idéologie qui repose sur la haine de tout ce que notre société représente : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Face à ces actes barbares, face à cette ignominie, les Françaises et les Français sont restés unis, forts et déterminés.

Nous sommes atteints dans notre chair, ce sont nos enfants, nos sœurs, nos frères qui ont été lâchement assassinés et nous les pleurons tous. Mais notre culture emprunte de liberté et d'humanité ne craint pas la barbarie, le peuple français, toutes religions confondues, restera soudé et plus fort que jamais.

En marge de cette actualité dramatique, quelques nouvelles plus légères de notre commune. Tout d'abord, la rentrée de septembre a été marquée par l'ouverture de deux classes, une en élémentaire et une en maternelle, résultat de la politique que nous avons menée lors du mandat précédent.

Autre bonne nouvelle, nous avons remboursé la totalité de la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € (qui n'était qu'un outil financier intermédiaire) grâce à la taxe d'aménagement relative aux constructions du Domaine de la Tour, du versement d'une partie des subventions départementales tant attendues et d'une gestion rigoureuse des finances locales.

Enfin, pour le confort des résidents, les travaux de voirie et d'éclairage du lotissement "les Résidences de Fleury" sont en partie réalisés, comme prévu dans notre programme.

Pour cette nouvelle année je souhaite vivement que nous retrouvions la paix et un climat plus serein. A vous Fleuriennes et Fleuriens, à vos familles, je souhaite une année pleine de joie, d'amour et de fraternité.

Que la santé et la paix soient présentes tout au long de 2016.

Bonne et heureuse année.

L'essentiel de Fleury

Commerces-Professions Libérales-
Entreprises à votre service

Infirmières

Pascale LE GOFF

28 A, rue Gérard Mansion Tél. : 03 87 52 58 17

Orthophonistes

Delphine FONTENEAU, Christelle CAMPANILE

Hélène THIOILLIER et Anaïs GAZIN
4B, route Nationale Tél. 03 87 57 16 37

Kinésithérapeute

Laetitia NOIRE

28 A, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 38 02 84

Cabinet Ostéopathe

Hélène LAMBRECH - Ostéopathe D. MROF

28 A, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 35 07 95
osteo.lambrech@gmail.com ; www.osteo-lambrech.fr

Restauration et Alimentation

Boulangerie ZIMMER

15, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 55 22 05
(Tous les matins de 7h00 à 13h00 sauf le mardi)

Café "Le Couraïl"

28, Rue Gérard Mansion
(du mardi au dimanche
de 7h à 22h)

Caro'Pizza (Pizza - traiteur)

7B route Nationale
Tel 06 73 84 82 08

L'Auberge Fleurie

11, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 52 59 93
Fermée : Lundi, jeudi soir et dimanche soir

Torréfacteur Laurent WOLFF

4, rue Nationale Tél. 03 87 52 63 41
(vente aux particuliers du lu. au ve. de 8h30 à 12h)

Artisans et indépendants

Architecte D.P.L.G. Vincent CALMES

9, rue Gérard Mansion Tél. 03 87 52 59 30

Coiff'El Création

11, rue des Roses Tél. 03 87 52 53 97

Christian RENOV Menuiserie/ébénisterie/
parquets... Christian HAFNER 2 rue des Pervenches
Tel 03 87 52 52 43 / 06 36 22 23 87

Entreprise Jean-Louis WILLAUME Maçonnerie

4, rue du Moulin Tél. 03 87 52 64 71

Entreprise CUCCI Martin Carrelage peinture

26 bis rue Mansion Tel 06 60 05 74 16 / 09 66 90 40 45
Martin.cucci@gmail.com

Garage Laurent MIEDICO Agent RENAULT

5, rue Nationale Tél. 03 87 52 53 80

Traductrice Espagnol et Russe Ludmila RUIZ

5, rue des Tulipes ; Tél. 03 87 52 62 48

WATBATI SARL Terrassement/ gros œuvre/
charpente... 3 rue des Jardins Tel 06 89 65 18 24
www.batiwat.fr / watbledyannick@aol.fr

Autoentreprise LECLERC Claude

Plombier, chauffagiste, sanitaire ; 21 rue Mansion
Tel 06 99 75 18 74 / gmac1@free.fr

Associations

A.I.P.E. (Assoc. Intercommunale des Parents d'Élèves)

Présidente Séverine Perriot. Tél. : 06 84 40 18 29

ART CULTURE CREATION

Président Philippe Lochon. Tel. : 03 87 64 37 86

CHORALE LA VILLAGEOISE

Présidente Bénédicte Nerden. Tél. : 03 87 52 50 48

FLEURY FOOTBALL CLUB

Président Cédric Subra. Tél. : 06 11 59 31 56

FLEURY LOISIRS

Président Aimé Gentit. Tél. : 06 62 20 48 12

KANY CLUB

Président André Kremer. Tél. : 06 14 84 59 81

LES COMPAGNONS DE LA TOUR SAINT

NICOLAS FLEURY

Président Thierry Redeler. Tel. : 06 07 03 45 33

SPORT CULTURE LOISIRS

Président Didier Briot. Tél. : 03 87 62 40 07

SPORT POUR TOUS

Présidente Evelyne Mallinger. Tél. : 03 87 52 68 03

TENNIS CLUB

Président Jacques Remigy. Tél. : 06 89 99 57 38

Agenda des manifestations

- Samedi 23 janvier 2016
Repas des séniors organisé par la commune
- Samedi 20 février 2016
Soirée carnaval organisée par le Fleury Football Club
- Dimanche 13 mars 2016
Brocante puériculture et jouets : organisée par l'AIPE
- Dimanche 1^{er} mai 2016
La Messine et les Nanas de Fleury
- Dimanche 1^{er} mai 2016
Tournoi de sixte organisé par le Kany Club
- Dimanche 8 mai 2016
Marché fermier organisé par le Comité des Fêtes
- Samedi 18 juin 2016
Feux de la saint Jean organisés par le Tennis Club
- Samedi 25 juin 2016
Kermesse de l'école organisée par l'AIPE
- Jeudi 30 juin 2016
Représentation de fin d'année par Art Culture
Création

Séance du 30 juin 2015

Dégrèvement sur facture d'eau : Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (15 pour), décide d'accorder à Mme M., chemin de Metz, un dégrèvement de la part communale du traitement des eaux usées sur le cubage évalué de la fuite d'eau à savoir 96 m³ à 1.10 €/m³ soit 105.60 €.

Subvention de démarrage pour l'association "Les Compagnons de la Tour St Nicolas Fleury" : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour, 3 abstentions), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle pour le démarrage de l'association "Les Compagnons de la Tour St Nicolas Fleury" d'un montant de 1 000 €.

Demande de délai pour le dépôt d'un agenda accessibilité programmé (Ad'AP) :

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (15 pour), demande un délai supplémentaire pour le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) vu la situation financière de la commune et les coûts importants nécessaires pour rendre accessible les bâtiments publics.

Cession de terrains communaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour, 2 contre, 1 abstention) donne son accord pour vendre à M. R. et Mme L. la partie enherbée située entre leur parcelle (section 1 parcelle 493) et le trottoir rue Lucien Albert pour un montant de 7 500 € l'are et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer les papiers afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour) donne son accord pour vendre à M. et Mme G. une partie du terrain situé devant leur parcelle (section 1 parcelle 186) pour un montant de 4 400 € l'are et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer les papiers afférents à cette affaire.

Nouveaux statuts du SIVOM de Pouilly-Fleury et désignation des délégués :

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (12 pour, 3 abstentions), accepte les nouveaux statuts (voir ci-dessous) proposés par le SIVOM de Pouilly-Fleury.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (12 pour, 3 abstentions), nomme Jeanine Leclerc membre titulaire du SIVOM de Pouilly-Fleury. Les membres titulaires du SIVOM de Pouilly-Fleury sont : M. Jean-Paul Eckenfelder et Mmes Blandine Sutter, Sandrine Sandras et Jeanine Leclerc.

Séance du 16 septembre 2015

Coupe de bois et tarifs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour), fixe le prix du stère de bois à façonner à 10 € et sollicite l'aide de l'agent patrimonial pour la matérialisation des lots, le dénombrement et la réception des lots, pour une rémunération forfaitaire de 2,8 € HT / stère.

SIAHS : changement de siège social :

Après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille, en date du 09 juin 2015, approuvant à l'unanimité le changement de Siège Social du Syndicat, qui est désormais :

Pôle tertiaire de l'Aéroport
2, rue Pilâtre de Rozier
57420 GOIN

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour), émet un avis favorable à la modification du Siège Social du SIAHS.

SIAHS : adhésion de la commune de Secourt :

Après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille, en date du 09 juin 2015, approuvant à l'unanimité l'intégration de la commune de Secourt, ayant sollicité son adhésion, Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération et à la majorité (15 pour), émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Secourt au SIAHS, ce qui permettra au Syndicat d'exercer ses compétences sur d'autres affluents de la Seille.

Décisions modificatives : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour), décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- 63512 "Taxes foncières" : - 2 580 €
- 6688 "Autres" : + 2 580 €



Ils ont délibéré

Convention relative à la mission d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) :

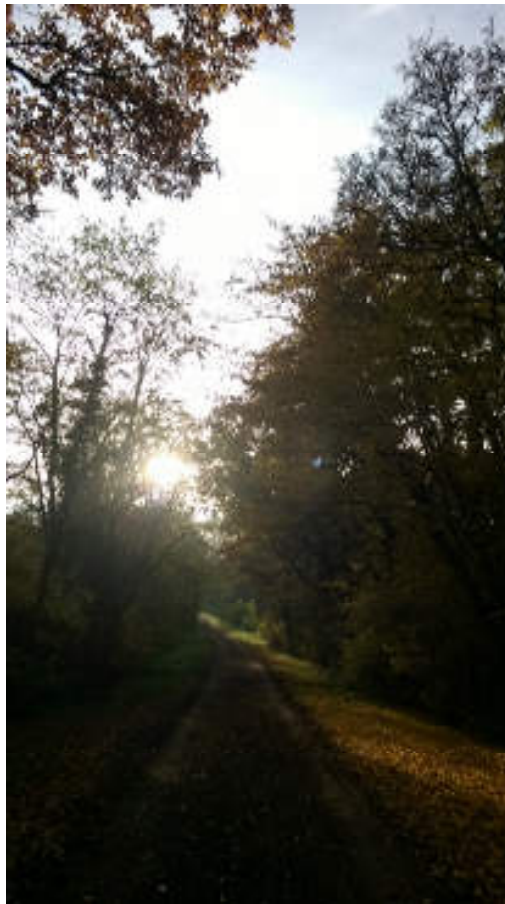
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour), accepte la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, dans le cadre du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration), avec le Département de la Moselle, du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018, dont le montant annuel est fixé à 0,50 € par habitant pour l'année 2015 et autorise le Maire à signer cette avenant.

Étanchéité du clarificateur de la station d'épuration :

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (15 pour), décide d'accepter le devis de VEOLIA – Société Mosellane des Eaux pour un montant de 19 450 € HT concernant les travaux d'étanchéité du clarificateur de la station d'épuration.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014 :

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après délibération et à la majorité (15 pour) : Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014. Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

**Commission "Sports, Culture et Associations" :**

élection d'un nouveau membre : Pas de candidature, point reporté.

Séance du 02 novembre 2015**Transfert dans le domaine public communal de voies privées :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 pour, 1 abstention), Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29, Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3, Vu le code de l'expropriation et notamment son article L 110-2, Vu la délibération du conseil municipal en date du 18/03/2015 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le maire à lancer l'enquête publique, Vu l'arrêté de Monsieur le maire en date du 22/07/2015 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies publiques, Vu le rapport et les conclusions de M. Louyot André, commissaire enquêteur, en date du 02/10/2015 donnant un avis favorable. Considérant que les conditions requises pour le classement d'office des voies listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies, Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été

signifiée à la commune de Fleury, Procède au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique et approuve, à la majorité, le transfert dans le domaine public communal des voies rue Lucien Albert et Clos des Mirabelliers.

Décisions modificatives :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour), décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes : Dépenses de fonctionnement :
6554 "Contributions aux organismes de regroupement" : + 6 500 €
61523 "Voies et réseaux" : - 6 500 €

Convention de prestation de suivi agronomique pour les épandages agricoles des boues de la station d'épuration de 2016 à 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour), accepte et autorise le Maire à signer la convention de prestation de suivi agronomique annuel et de démarche qualité départementale "transparence et traçabilité" pour les épandages agricoles des boues de la station d'épuration de Fleury avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle pour un montant de 2 235 € HT pour 2016. Cette convention a une durée de 3 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Bail à ferme :

M. Jean Albert, étant intéressé à ce point, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 pour), décide de consentir un bail à ferme à M. Jean Albert et Mme Catherine Albert née Rouso pour une durée de neuf années entières et consécutives, à compter du 1er novembre 2015 pour prendre fin le 31 octobre 2024. Ces terres sont situées ban de Fleury lieu-dit "Saulcy" section 4 parcelles 4 et 20 d'une surface de 8ha 64a 33ca. Le présent bail est consenti et accepté



moyennant un fermage annuel de 326.02 € valeur 2015, avec révision du prix en fonction du prix fixé annuellement par arrêté ministériel au moment de l'échéance.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, (...) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour), décide : La Collectivité charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. (...). Elle devra prendre effet au 1er janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation. La décision éventuelle

d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure. La Collectivité autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS 2014) : M. Jean Mauri, Maire-Adjoint rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. (...) Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour) : Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014. Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Syndicat des Eaux de Verny : changement de statuts :

Après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil Syndical du Syndicat des Eaux de Verny, en date du 30 septembre 2015, approuvant à l'unanimité le changement des statuts du Syndicat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour), conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat des Eaux de Verny.

Syndicat des Eaux de Verny : désignation de 2 délégués suppléants : (...) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour, 3 contre), nomme Jean-Claude Briand et Jean Albert, délégués suppléants.

Renouvellement de la ligne de trésorerie : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour, 3 contre), décide de renouveler la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole de Lorraine pour un montant de 500 000 € et décide de passer ce montant à 250 000 € afin de pallier au retard de versement des subventions du Conseil Général, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

Ils ont délibéré

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Dans une démarche de renforcement et de rationalisation de l'intercommunalité, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) relève le seuil minimum de constitution d'un EPCI de 5 000 à 15 000 habitants.

À ce titre, et à l'image de la loi de Réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, un schéma départemental de coopération intercommunale doit être établi servant de cadre de référence à l'évolution des périmètres intercommunaux.

Présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015 puis transmis aux communes, syndicats et intercommunalités, le projet de SDCI proposé par le Préfet prévoit une fusion des Communautés de Communes du Sud Messin et du Val de Moselle, considérant que la CC du Val de Moselle est en dessous du seuil de 15 000 habitants et doit ainsi, conformément à l'application de la loi Notre, fusionner au 1^{er} janvier 2017 avec un autre EPCI à fiscalité propre. (...)

Après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour, 3 contre), le Conseil Municipal :

Considérant que la Communauté de Communes du Sud Messin créée le 1^{er} janvier 2014 respecte le seuil minimum de 15 000 habitants prévus par la loi Notre pour constituer un EPCI,

Considérant par ailleurs, les réflexions en cours concernant l'harmonisation des compétences ainsi que les orientations prises par la collectivité et les projets à venir au regard de la stratégie pluriannuelle définie par la collectivité,

Émet un avis DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet et se prononce pour le maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes du Sud Messin issu de l'application du précédent Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et conforme aux dispositions de la loi Notre ;

Sollicite le Monsieur le Préfet et les membres de la CDCI afin de prendre en compte l'avis formulé par la Communauté de Communes du Sud Messin.

Autorisation d'ester en justice :

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que le Maire dispose du pouvoir d'ester en justice, dans les cas ci-dessous visés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour, 3 contre), donne pouvoir au Maire, pour la durée de son mandat, d'ester en justice tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Le Maire est invité à rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire d'une délégation :

M. Jean-Claude BRIAND, intéressé par ce point, quitte la séance.(...)

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. (...)

Après en avoir délibéré et à la majorité (11 pour, 3 contre), le conseil municipal décide d'allouer, avec effet au 1^{er} janvier 2016 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

M. Jean-Claude BRIAND, conseiller municipal délégué à l'organisation du cimetière communal (travaux, concessions...) et au suivi des travaux concernant les cours d'eau et fossés communaux par arrêté municipal en date du 08 décembre 2015.

Et ce au taux de 6 % de l'indice brut 1015 (soit 228.09 € à la date du 08 décembre 2015 pour l'indice brut mensuel) soit un montant annuel de 2 737.08 €. Cette indemnité sera versée mensuellement.



Commission des Travaux

Comme prévu, l'éclairage public du lotissement Beau Site a été entièrement réhabilité.

Durant les vacances de la Toussaint, la haie de thuya bordant le boulodrome a été supprimée pour un coût de 4 800 € HT. Ces travaux rendent la cour de l'école plus lumineuse, moins humide et moins verglacée l'hiver pour la sécurité des enfants. Une nouvelle haie sera replantée avec des espèces mieux adaptées et plus maitrisables.



Le long du chemin piétonnier qui sépare le terrain de boules des courts de tennis, les racines des platanes déforment la surface de jeu des courts. Deux solutions sont proposées :

Soit conserver les platanes avec la mise en place de pères racines le long du chemin.

Soit arracher les platanes qui seraient remplacés par d'autres arbres moins envahissants.

Dans ces deux cas une remise en état des courts de tennis sera nécessaire.



À l'intersection de la rue de la Forêt, du chemin de Metz et de la rue de l'Église, la mise en place de panneaux de priorité ainsi que les traçages au sol devraient permettre une meilleure régulation de la circulation. C'est l'occasion de rappeler que la vitesse est l'ennemie de la sécurité et que des enfants transitent fréquemment à cet endroit.

Après réception des travaux rue de Lorraine, nous avons entamé un recours auprès du bureau d'étude BEA qui demande à l'entreprise de reprendre les bétons désactivés qui sont fissurés. Une expertise doit déterminer les solutions à mettre en place.

En parallèle l'entreprise Terra Paysage doit reprendre les plantations des massifs. Il restera ensuite à effectuer la mise en place des panneaux de rue et de circulation.

Le chemin des Vignes a été remis en état cette année. C'est un lieu de promenade très fréquenté et apprécié de tous. Afin de le préserver il a été fermé à la circulation motorisée pour la période allant du 15 novembre à la fin février conformément à l'arrêté municipal n° 41/2014.



Le bureau d'accueil de la mairie étant devenu vétuste, il a été remplacé par une nouvelle borne d'accueil respectant les normes d'accessibilité tout public.



Commissions

Assainissement:

Dans le dernier Lys infos nous vous informions que des travaux étaient prévus à la station d'épuration au cours du deuxième semestre 2015 afin de l'adapter aux nouvelles normes.

Courant du mois d'octobre et début novembre les entreprises Véolia et SADE sont intervenues sur celle-ci.



L'armoire de commande électrique a été entièrement renouvelée. Elle est équipée désormais d'un module de télésurveillance. Le pilotage de la turbine d'aération et des deux pompes de recirculation est assuré au moyen d'horloges journalières. Les nouveaux réglages permettent de limiter la durée de chaque pompage, d'assurer un taux minimal satisfaisant en temps de pluie et de répartir au mieux sur 24 heures les sollicitations de chaque pompe.

Des travaux de maçonnerie ont été effectués sur le local

technique et le silo à boue.

Les problèmes d'étanchéité du clarificateur ont été traités au regard des contraintes du site par l'injection d'une résine à la base du voile béton sur toute sa circonférence afin de combler les fissures par l'extérieur.



Commission Listes Electorales

Dans le cadre de la révision des listes électorales (procédure traditionnelle), la commission signale que les nouveaux arrivants ou les personnes qui ne figurent pas encore sur les listes électorales de la commune peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 31 décembre. Il convient de se munir de la photocopie d'un titre d'identité, d'un justificatif de domicile (facture d'électricité de gaz ou de téléphone de moins de 3 mois) ainsi que du formulaire cerfa n° 12669*01 dûment renseigné (document à télécharger sur Internet ou à demander en Mairie).

En revanche pour les jeunes ayant atteint la majorité, les inscriptions sont effectuées d'office par la mairie, selon les indications transmises par l'INSEE. Il est cependant conseillé de vérifier son inscription auprès du secrétariat de la mairie.



Commission Sports Culture et Associations

Journée des associations



Cette 2^{ème} édition 2015, préparée en collaboration avec le comité des fêtes de Pouilly, a rencontré un vif succès auprès des participants et du public.

Quinze associations, implantées sur nos deux communes, ont répondu présent, nous les remercions vivement. Elles ont pu présenter leurs activités aux visiteurs : il y en avait pour tous les goûts et tous les âges.

Nous souhaitons la bienvenue à trois nouvelles associations :

Atelier du mouvement rythme et danse qui a animé l'après-midi avec des démonstrations (contact 06 89 70 28 80), **Goju Ryu : karaté** (contact 06 88 51 78 06) et **Les Compagnons de la Tour Saint Nicolas-Fleury** (contact 06 07 03 45 33)



Rendez-vous l'année prochaine, le 1^{er} dimanche de septembre à Fleury

Théâtre des enfants

C'est avec plaisir que nous avons accueilli le "Théâtre du petit pois", avec le soutien financier du comité des fêtes, qui nous a présenté un spectacle mêlant théâtre, conte et marionnettes devant des enfants ravis et attentifs! Cette pièce retraçait l'histoire "d'Alice au pays des merveilles" à travers différents tableaux représentés dans un grand livre pop-up MAGNIFIQUE et MAGIQUE ... Alice parcourait un monde étrange, fantastique et devenait par un tour de magie petite ou grande au fil de l'histoire ! La séance s'est clôturée par une série de questions posées par les enfants du groupe de théâtre de Fleury Loisirs, avides de connaître les dessous de la représentation Nous retiendrons quelques anecdotes enfantines :

« Pourquoi tu n'es pas restée petite ? »

« Comment fais tu pour tout faire pendant la représentation, tu es magicienne ? »



Commission Communication

Le site internet www.fleury.fr évolue : vous avez désormais la possibilité, via le module des démarches en ligne, de récupérer automatiquement sur le site tous les flux d'informations envoyés par le site Service-Public.fr concernant des **démarches administratives** générales.



Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD)

Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Cette évolution permet de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur tout le territoire. Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seul ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Environ 10% des foyers (source : observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers) reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possède pas de récepteur compatible avec la HD. Pour ces foyers, il est

possible de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun des postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25€). Des informations sont disponibles et téléchargeable sur le site www.recevoirlatnt.fr.

Pour savoir si votre matériel (antenne râteau, récepteur ou téléviseur) est compatible avec la TNT HD un test sur le site www.recevoirlatnt.fr vous permet de le déterminer.





Le Marché aux plantes

Pour la deuxième année consécutive, le comité des fêtes a organisé un marché aux plantes avec l'aide de bénévoles dévoués que nous tenons à remercier. Avec l'avantage d'une météo fort agréable quoique bien venteuse, les visiteurs ont pu acquérir de quoi embellir leurs jardins : des plantes en pots, arbustes mais aussi des engrais bio, des décorations de jardin etc... Des membres de la ligue de protection des oiseaux (LPO) tenaient un stand pour faire connaître leurs activités et pour présenter entre autre une exposition peu commune de nichoirs. Des membres de la société d'horticulture de la Moselle étaient également

présents pour renseigner plus précisément sur toutes les possibilités de plantations diverses et variées. Simultanément, et ce, grâce au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, une exposition sur le thème des blasons des communes du pays Messins a été installée dans la salle ronde. Elle fut très appréciée des visiteurs.



Prochain Marché fermier

le dimanche 8 mai 2016

Marché fermier

Le dimanche 18 octobre, le marché fermier s'est tenu dans la salle polyvalente avec toujours le même succès. A midi, exposants et visiteurs ont pu déguster une excellente assiette de lentilles à la crème préparée par les bénévoles du comité des fêtes.



Commissions

La fête patronale

La fête patronale, qui se tient traditionnellement le deuxième dimanche de septembre, a été contrariée par une météo capricieuse.

Pourtant six associations (AIPE, FFC, Kany-Club, SCL, SPT et le TC), avec le soutien du comité des fêtes, s'étaient mobilisées pour faire de cette fête une réussite. Rappelons que l'objectif pour tous est double : apporter une animation au sein du village et réaliser un bénéfice destiné aux associations participantes (le comité des fêtes partage la totalité des bénéfices).

Parmi les animations proposées la tournée des rubans est emblématique de la fête patronale. Pour la deuxième année consécutive, c'est le FFC qui s'est mobilisé. Sous la pluie, et avec de jeunes musiciens, ils ont frappé à vos portes pour solliciter un petit don en échange d'un ruban symbolique.

Lors de la réunion de partage des bénéfices entre les associations participantes, il a été décidé de relancer une animation pour la soirée du samedi de la prochaine fête patronale. Une réunion est déjà programmée en mars pour en définir la nature.

Si la vie associative vous intéresse et si vous avez envie de vous impliquer dans la vie de votre village, venez rejoindre le Comité des fêtes de Fleury ! Vous serez accueillis avec grand plaisir. (Contact Jeanine Leclerc ou à la mairie).



**Fête patronale :
réunion pour le partage des bénéfices de la fête**

Communauté de Commune du Sud Messin

Nouveau Schéma départemental de la coopération intercommunale de la Moselle.

Suite au volet de la réforme des territoires, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015.

Ainsi, la loi prévoit le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants. Le schéma sera arrêté au plus tard le 31 mars 2016 avec une application au 1^{er} janvier 2017 pour constituer des territoires de plus de 15 000 habitants.

La proposition qui nous est faite, est une fusion avec le Val de Moselle qui compte 10 401 habitants répartis dans 10 communes.

La nouvelle communauté de commune ainsi créée compterait 25 740 habitants. Sur un territoire allant de

Vionville, à l'ouest du Val de Moselle, à Chanville, à l'est du Sud Messin.

La CC du Val de Moselle souhaite aujourd'hui aller vers la Meurthe et Moselle au sud de leur territoire.

La communauté de communes du Sud Messin refuse ce schéma au motif que nous sommes une communauté de commune de plus de 15 000 habitants d'une part et



que nous sommes encore dans un processus de fusion. Nous demandons un peu de stabilité pour digérer cette fusion et ensuite mettre en place de nouvelles compétences au service de notre population.

Nous avons des infrastructures importantes :

l'aéroport, la gare TGV, l'A31 qui méritent que l'on s'y intéresse. Créer du développement économique et de l'emploi est un des axes prioritaires pour notre communauté.

Gestion des déchets de la salle polyvalente

La communauté de commune a mis en place un nouveau mode de collecte pour les déchets avec des bacs équipés d'une puce en prévision de la future redevance incitative. Le local contenant les bacs situé près de la salle polyvalente est affecté exclusivement aux déchets issus des locations de celle-ci. La redevance pour ces déchets est à la charge du comité de gestion de la salle. En conséquence ce local sera fermé et réservé aux seuls usagers de la salle polyvalente. Nous vous rappelons que les déchets sélectifs et ménagers sont collectés en porte à porte et que pour les autres déchets, la déchèterie située à Verny est à la disposition des habitants de la commune.

Nous sommes dans l'année de la COP 21... alors préservons notre planète en maîtrisant notre production de déchets !



Horaires d'ouverture de la déchèterie

Lundi : 14h-18h Mardi : Fermée Mercredi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-18h Vendredi : 14h-18h Samedi 9h-12h et 14h-18h

S.I.V.T. du Pays Messin

Exposition : Les lignes oubliées du chemin de fer en Pays Messin

L'Association de Défense du Patrimoine Ferroviaire Lorrain (ADPFL) proposera une exposition sur « Les lignes oubliées du chemin de fer en Pays Messin » du 6 janvier au 5 mars 2016.

Quatre lignes partant de Metz seront présentées à cette exposition :

- Ligne **Metz - Amanvillers** 14,5 km qui se dirige ensuite vers Conflans-Jarny, Verdun puis Châlons en Champagne... Elle s'avère être le trajet le plus court entre Metz et Paris soit 350 km au lieu de 390, mais pas le plus rapide. Les circulations stoppèrent en 1973.

- Ligne **Metz - Courcelles-sur-Nied - Frontière allemande** - par Boulay et Courcelles-Chaussy. Un avant-projet de ligne d'intérêt local d'exécution existe en 1865... La réalisation date de 1873-1874 pour la liaison stratégique et économique. Elle a été déclassée en 1973 et



neutralisée en 1985.

- Ligne de **METZ - Château-Salins** 58 km (1903) Réalisation dans un but politique pour rattacher METZ à cette région de langue française et diminuer l'attraction de la zone française.

- Ligne **Metz - Bettelainville - Anzeling - Prusse rhénane** - 30,88 km (1908) Ligne stratégique vers la Prusse rhénane. Metz, bouclier du Reich, est ainsi rattaché directement à l'Empire. Suite aux destructions des ouvrages d'art pendant le dernier conflit le trafic n'a pas repris côté Metz.

Un diaporama avec des photos d'époque des points singuliers le long de ces voies sera projeté, et des photos sur panneaux des lignes concernées seront présentées avec comme guide une grande

carte détaillée des Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine (1934).

Ouverture du mercredi au samedi de 14h à 18h à l'exception des jours fériés. Entrée libre

Maison du Pays Messin 71c, rue de Pont-à-Mousson 57950 Montigny les Metz Tél. 03.87.56.83.63

SIAHS

Travaux sur le Ru des Paux et ses affluents

L'entreprise SAS Bertrand a débuté les travaux de renaturation du Ru des Paux et de ses affluents en mars 2015. Le traitement de la végétation a été réalisé sur l'ensemble du linéaire principal et des affluents. Le brûlage des branches a été réalisé plus tard afin d'éviter le ralentissement de l'entreprise qui devait traiter la végétation avant la période de nidification (avril). Les saules ont été taillés en têtards. Certains peupliers ont été retirés, d'autres ont été conservés afin de ne pas procurer trop d'ensoleillement au cours d'eau.

Après retrait des embâcles il a été constaté une forte diminution de la hauteur d'eau. Par endroit, un assèchement sévère du cours d'eau a été observé causé par un manque de restitution du débit d'étiage par les étangs situés en amont.

Suite à ce dysfonctionnement hydraulique, il a été nécessaire de revoir les travaux prévus initialement. Les plantations ont été revues à la baisse et les linéaires de réfection de lit mineur ont été augmentés afin de retrouver une pente favorable à l'écoulement des eaux du Ru des Paux. Le budget initialement prévu au marché n'a pas été augmenté mais réparti différemment selon les postes de travail.

Un tunage sur une cinquantaine de mètres a été réalisé dans la traversée de Fleury (entre la rue de la Fontaine et la rue Notre Dame) Il a été demandé aux services techniques de la commune de porter davantage d'attention à l'entretien de cet affluent du Ru des Paux afin de limiter les problèmes d'inondations soulevés par les riverains. L'aval de cet affluent a également subi une réfection du lit

mineur afin de retrouver le fonctionnement hydraulique qui existait avant un piétinement intense du bétail et la mise en place de merlons en rive gauche. Le champ d'expansion des crues a été rééquilibré sur les deux rives. Les travaux se poursuivront par la mise en place de deux passages à gué et de plantations sur les zones les plus dénudées.



SIVOM

Afin de faire connaître les missions du SIVOM, une rencontre avec les parents a été organisée le jeudi 1^{er} octobre, en présence de Mme Sandrine Fey, directrice de l'école maternelle et M Dominique Legay, directeur de l'école élémentaire. Les membres du comité ont présenté l'organisation du SIVOM et le budget 2014-2015.



M. Jean-Marie Klein et Mme Virginie Michel, respectivement directeur et directrice adjointe de l'accueil périscolaire ont présenté leur équipe, les réalisations de la saison dernière ainsi que l'analyse du questionnaire de satisfaction rempli par les parents en juin 2015.

L'équipe du périscolaire est composée du directeur, de la directrice adjointe, de quatre agents d'animation diplômés, Laurence Boës, Maria Tambaro, Milena Jovanovic, Nathalie Degroisse et de deux agents de restauration, Françoise Paquis et Sylvie Weidmann

Lors de la rentrée 2015/2016, l'ouverture des classes a nécessité des réaménagements : la bibliothèque de la maternelle a accueilli celle de l'élémentaire et l'équipement informatique de tout le groupe scolaire libérant ainsi une classe pour l'élémentaire.

Le SIVOM a également fait l'acquisition de nouveau matériel (tables, chaises...) pour l'équipement de ces classes.

Depuis le mois de novembre, le conseil de fabrique est installé dans le logement mitoyen à celui du SIVOM.

Programme des nouvelles activités périscolaires

L'Accueil Périscolaire du SIVOM de Pouilly-Fleury a proposé de nouvelles activités pour les séances « NAP » (Nouvelles Activités Périscolaires) organisées de 15h15 à 16h30 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour les enfants du groupe scolaire Marc Chagall.

Les effectifs des enfants de l'école élémentaire s'élèvent à une trentaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis après la classe.

Les activités proposées sont renouvelées toutes les 7 à 8 semaines. Elles s'échelonnent d'une période de vacances à l'autre.

Depuis le début de l'année l'équipe propose du sport : foot en salle, jeux collectifs et des activités manuelles telles que le bricolage avec des métiers à tisser, de la laine et même la confection de cartes de jeux. Il y a également des groupes qui se sont essayés à des danses champenoises et au tricot.

Les enfants de la maternelle au nombre de vingt participent à des activités de bricolage avec des

feuilles, ils découvrent des jeux collectifs participatifs et des sorties aux jeux sur les aires avoisinantes.

Le nombre total de l'équipe d'encadrement pour ces activités est de six adultes.

Le coût de la séance est de 2.30 € par enfant et les familles peuvent bénéficier d'un tarif dégressif en fonction du quotient familial.

Pour toutes ces activités et pour les inscriptions de leurs enfants, les parents peuvent se rendre à l'accueil périscolaire aux heures habituelles ou prendre contact par téléphone avec l'équipe d'animation.

Tél 03 87 68 32 79 ou 06 73 63 18 18.



Calendrier de l'Avent réalisé par les enfants

Périscolaire/ La Petite plume

Ils étaient 29 enfants à participer à l'accueil collectif de mineurs organisé par l'accueil périscolaire au SIVOM de Pouilly-Fleury, durant les vacances de la Toussaint. Les enfants ont participé à de nombreuses activités de jeux et de bricolage sur le thème d'Halloween. Une sortie jour a été programmée le 22 octobre aux Petits Acrobates à Jouy-aux-Arches. Le centre s'est terminé par un défilé des sorcières dans les rues du village.



École maternelle

Les élèves de l'école maternelle ont assisté à leur premier spectacle théâtral de l'année. En accueillant la troupe des "Trois Chardons", ils ont fait la connaissance de T'CHICO, petit indien... Depuis toujours, Tchico rêve de partir, là-haut, sur la montagne bleue, au pays des indiens sages. Mais, entre le village de Tchico et le pays des indiens sages, s'étend une immense prairie, se dresse une profonde forêt, roule une puissante rivière, et jamais aucun indien n'a réussi à les traverser. Aujourd'hui, cependant, Tchico s'est décidé à se lancer dans l'aventure... Mais sur son chemin, Gros Lourd le vautour, Brindille le gorille et Trois-Dents le caïman, veulent pousser Tchico à se précipiter et à commettre bien des imprudences...

Un voyage initiatique qui a captivé les enfants. Un beau moment offert par l'AIPE (Association Intercommunale des Parents d'Élèves).

Du nouveau à l'École Maternelle Chagall !!

Cette année scolaire est marquée par l'ouverture tant attendue d'une troisième classe à la maternelle grâce à l'accroissement sensible de la population fleurienne. C'est ainsi que Madame Aurore FERNANDEZ, Professeur des Écoles, est venue agrandir l'équipe enseignante. Nous lui souhaitons la bienvenue.

72 bambins fréquentent régulièrement l'école: 26 en Petite Section chez Madame Sandrine Fey, Directrice. 27 en Moyenne Section chez Mme Aurore Fernandez et enfin, 19 élèves en Grande Section chez Monsieur Bruno Godfroy.

L'équipe est complétée par deux ATSEM, Mme Hélène Tibere-Inglesse et Madame Delphine Denis.



Actualités de l'école élémentaire Marc Chagall

Grace au développement des programmes de construction immobilière à Fleury et bientôt Pouilly, la population de notre groupe scolaire augmente légèrement. Cela a permis l'ouverture de la cinquième classe que nous avions perdue il ya quelques années. C'est Madame Kirner qui est venue compléter les rangs des enseignants de l'école.

Ainsi ce ne sont pas moins de 114 élèves qui se répartissent de la façon suivante :

24 CP avec Madame Tarnaud qui ne travaille plus le jeudi, et est donc remplacée ce jour là par Madame Bardol.

19 CE1 avec Madame Bardol les lundis et mardis et avec Madame Gadat les jeudis et vendredis. Le mercredi étant

partagé entre les deux maîtresses.

23 CE2 avec Monsieur Legay qui est déchargé les vendredis par Madame Mangin afin qu'il puisse assurer les tâches administratives de l'école.

21 CM1 avec Madame Kirner.

27 CM2 avec Madame Omarini.

Tout concourt donc pour que les élèves puissent bénéficier des meilleures conditions possibles d'apprentissage. Notre école se félicite de pouvoir développer chez nos enfants leur réflexion et leurs sentiments sur le monde extérieur, à travers les sorties qui leur sont proposées.

A la fête agricole Terres de Jim : 11 septembre

2015 Dès la rentrée, les élèves du cours moyen ont pu découvrir les différentes facettes du monde agricole à travers l'exposition « Les terres de Jim » sur l'ancienne base aérienne de Metz Frescaty.



J'ai aimé quand la dame nous a appris comment, avec de la laine, on peut faire un manteau, un chapeau, un bonnet... Après, la dame a pris l'agneau pour nous le montrer

et nous l'avons caressé. Alors la brebis s'est inquiétée pour son bébé et elle s'est mise à tourner à l'intérieur de l'enclos et à bêler. **Nedim CM2**



Ce que j'ai préféré, c'est quand j'ai repoté une fleur dans la serre. Nous avons enlevé la fleur du pot et nous l'avons mise dans un pot plus grand. Puis nous avons remis de la terre et nous avons arrosé notre plante. Quand nous avons fini, nous avons mis un pic sur lequel nous avons écrit un mot.

Maëlle CM2



J'ai bien aimé l'atelier céréalier. Nous avons vu des céréales de toutes les couleurs : jaunes, noires... On a joué à la marelle : on a jeté un galet dedans et le galet est tombé sur une case contenant des céréales et on a dû deviner le nom de la céréale.

Mathilde CM2

J'ai bien aimé quand j'ai découvert les différentes céréales : du blé, du tournesol etc... J'ai mis les mains dans les bacs à céréales : cela faisait du bien aux mains. J'ai adoré cet atelier.

J'ai aussi vu une magnifique maquette qui nous explique comment les

agriculteurs transportent les céréales jusqu'au silo ; quand les céréales sont prêtes, des camions ou des péniches viennent les prendre pour les emmener à l'usine où nous fabriquons de la farine.

Line CM2



de Marc Chagall



Land'Art



matériel agricole

A la BAM

La BAM, c'est la Boîte A Musique, la nouvelle salle de spectacle inaugurée à Metz Borny l'année dernière. Nous y sommes allés le 6 octobre pour découvrir les lieux (la façade est percée de nombreuses fenêtres qui ont toutes une forme différente de trapèzes) et surtout pour y voir le spectacle musical « The wolf under the moon » (Le loup sous la lune). Nous avons pris le Mettis pour la première fois : c'est pratique et très rapide !

The wolf under the moon est l'histoire d'un roi qui combat des fantômes, des sorciers vaudous, etc..

C'est un décor médiéval : un château est placé au milieu de la scène et un cimetière entoure le château. Tous les décors sont en carton.

Les personnages sont habillés en noir et portent un accessoire fluorescent sur eux : le roi sa couronne, la reine son collier et sa couronne, les sorciers vaudous leur masque.

L'histoire commence devant le château puis un décor égyptien apparaît et enfin arrive le paradis représenté par des fleurs et une auréole sur la tête du roi.



La mise en scène est inspirée du théâtre d'ombre chinoise : des personnages font défiler des créatures en carton. Il n'y a que du texte chanté, beaucoup de musique et des jeux de lumière qui font parfois peur.

Nous avons beaucoup aimé ce spectacle très original.

Flavio – CM2

A l'Arsenal,

Vendredi 9 octobre, nous sommes allés à l'Arsenal. Nous avons assisté à une répétition de musique classique. Le concert a été présenté le soir au public.

Nous avons écouté et vu les musiciens interpréter la 40ème symphonie de Mozart. Cette symphonie est composée de quatre mouvements.

Plusieurs instruments sont nécessaires pour l'interpréter : deux cors, deux bassons, des clarinettes, et des hautbois, une flûte traversière, trois violoncelles et trois contrebasses et beaucoup de violons et d'altos.

Les musiciens étaient dirigés par David Reiland, le chef d'orchestre. Il faisait beaucoup de mouvements pour donner le rythme et transpirait énormément. Ses conseils étaient utiles aux musiciens. Chef d'orchestre c'est fatigant !!!!!

On a passé un bon moment à l'Arsenal. C'était beau !



Cette année encore, le Marathon Metz Mirabelle passait par nos communes, et une assistance nombreuse encourageait les sportifs.

Attention au départ :



Bien avant ce rendez-vous, nos élèves s'entraînent eux aussi pour pouvoir peut-être un jour participer « comme les grands », et c'est à Pouilly que cette année ils ont pu dérouler leurs petites foulées, sur un parcours qui s'étend des courts de tennis jusqu'au château d'eau de Marly pour les plus courageux.



Le bon buffet, préparé par les parents comptait aussi pour leur donner du réconfort après ces efforts.





Des médailles pour les plus méritants

A l'heure de la mise sous presse de ce numéro, d'autres projets trottent dans la tête des enseignants, mais chut ! ... vous les découvrirez plus tard.

En attendant, tous les élèves vous souhaitent une très belle année 2016.



L'Association Intercommunale des Parents d'Élèves de Fleury/Pouilly

travaille à l'épanouissement des enfants de ces deux communes depuis plus de 25 ans. En étroite collaboration avec l'équipe enseignante, l'AIPE crée et organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

Cette année 2015/2016 a débuté par la désormais traditionnelle vente de chocolats et douceurs de Noël dont les bénéfices serviront à réaliser les projets de l'AIPE, comme le spectacle de Noël offert aux enfants du groupe scolaire Marc Chagall.

Suivront une marche nocturne de Saint Nicolas, une bourse puériculture, l'incontournable kermesse de juin et bien d'autres!

En septembre dernier, le nouveau comité de direction a été désigné (au premier rang de gauche à droite sur la photo) Laetitia Lacroix secrétaire, Séverine Perriot présidente,



Christine Becerra trésorière et Sarah Strecker chargée de communication.

L'AIPE compte aujourd'hui une dizaine de membres et reste ouverte à toute bonne volonté supplémentaire;

L'AIPE vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année!

Kany-Club de Fleury : une saison pleine de victoires.

Le Kany-Club a tenu son assemblée générale sous la présidence d'André Kremer. Le bilan de la saison passée a été très positif et les projets ne manquent pas. L'avenir s'annonce donc sous les meilleurs auspices.

En préambule de la dernière assemblée générale de l'équipe de football vétérans du Kany-Club de Fleury. André Kremer, Président du Club, a remercié : les joueurs, les bénévoles présents tout au long de la saison, les 25 sponsors qui nous aident depuis de nombreuses années, le Conseil Régional, le Conseil Général et la municipalité pour l'entretien du terrain ainsi que la commune de Pouilly pour le prêt de leur salle des sports pour les entraînements en hiver.

Le club a été très actif au niveau des manifestations lors de la saison 2014/2015 :

Le club a participé à la fête Patronale de Fleury qui s'est déroulée le 14 septembre 2014.

Lors du passage du Marathon de Metz, dans la commune de Fleury le 12 octobre 2014, le club a mis à disposition 8 personnes du Club pour l'organisation.

Le club a organisé le 1^{er} mai 2015 un tournoi de sixte football vétérans en mémoire de Patrick Michaud et Daniel Becker sur le stade de Fleury avec la participation de 20 équipes et de nombreux sponsors.

Le bilan sportif de la saison écoulée a été très positif :

Sur 26 matchs joués : 22 victoires et 4 défaites. Les canonnières du club ont répondu présent avec 125 buts marqués. Ces résultats ont été obtenus en match aller et retour contre les équipes de la vallée de l'Orme, la vallée de la Fensch et de la Région Messine. Le club a participé à 10 tournois en salle et sur terrain où les résultats ont été excellents avec plusieurs places de demi-finalistes et finalistes et les victoires au tournoi d'Ars Laquenexy et Fleury.

Les comptes du Club, présenté par son trésorier Ludovic Harmand, pour cette saison écoulée, sont positifs et équilibrés.

Le nouveau comité pour la saison 2015/2016 se compose comme suit :

André Kremer président, Dominique Gaspard premier vice-président, Eric Wilhelm deuxième vice-président, Joly Francis trésorier, Isabelle Kremer secrétaire, Didier Michel entraîneur et ses suppléants Frédéric Woirhaye et André Kremer, Francis Joly responsable intendance, Patrice Vasseur et Fabrice Poirier commissaires aux comptes.

Manifestations pour cette nouvelle saison 2015/2016 :

Pour cette nouvelle saison 2015/2016 : Le club a participé à la fête Patronale de Fleury qui s'est déroulée le 13 septembre 2015 : Mise à disposition de 8 personnes du club pour l'organisation du Marathon de Metz lors de son passage à Fleury le dimanche 11 octobre 2015. Le club organise le dimanche 1^{er} mai 2016 un tournoi de sixte football vétérans en mémoire de Patrick Michaud et Daniel Becker sur le stade de Fleury avec la participation de 20 équipes et de nombreux sponsors.

Les résultats de ce début de saison sont très prometteurs :

7 victoires sur 7 matchs joués. Les canonnières ont déjà inscrits 34 buts.

7 nouveaux joueurs, la plupart domiciliés à Fleury, sont venus rejoindre le club .

A noter que cette association fait partie d'une des plus anciennes de Fleury, elle a été créée en septembre 1986.

Si vous désirez nous rejoindre et partager nos activités dans un esprit convivial, contacter le Président du Club : André KREMER 06 14 84 59 81





Sport Pour Tous Fleury Pouilly

Cette saison 2015 – 2016 est une rentrée un peu singulière pour SPORT POUR TOUS FLEURY-POUILLY. En effet, l'association fonctionne maintenant, et ce depuis le 7 septembre 2015 avec deux animatrices et pour 6 cours par semaine. Cela permet d'avoir des séances encore plus variées et plus

ludiques.

Josiane, notre nouvelle animatrice, formée au sein de la grande Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastiques Volontaire (FFEPGV) n'a pas son pareil pour vous motiver. Vous apprécierez sa très grande compétence, sa proximité, son énergie et sa bonne humeur si communicative.

Venez découvrir ses séances **d'A G E E** (Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression) ainsi que ses cours d'aéro latino et d'aéro dance très cardios. Ils vous transporteront, avec leurs rythmes latins endiablés et ensoleillés. Préparez-vous à vous déhancher au son de la musique latino et exotique tout en brûlant des calories, le sourire aux lèvres.

Quant à **Laurence** qui assure maintenant les cours du matin, elle est toujours très appréciée des adhérentes.

IMPORTANT

Il vous est toujours possible d'effectuer 1 à 2 cours d'essais gratuits et sans engagement à tout moment de l'année.

Venez nous rejoindre, il n'est jamais trop tard (bonnes résolutions de début d'année), c'est avec grand plaisir

que nous vous accueillerons.

Avec une cotisation unique à prix serré et payable en plusieurs fois, vous avez accès à nos 6 cours sans limite, pour les moins de 18 ans, le tarif est de – 35 % du tarif normal.

Autre bonne nouvelle, nous acceptons maintenant les coupons Sport/Ancv pour les règlements.

Rappels des activités proposées par le club

Le lundi matin de 9 H 15 à 10 H 15 Gym d'Entretien

Le lundi soir de 18 H 15 à 19 H 15 A G E E

Le mardi soir de 20 H 15 à 21 H 15 A G E E

Le mercredi soir de 19 H à 20 H Aéro Latino Dance

Le jeudi matin de 9 H 15 à 10 H 15 Gym d'entretien

Le jeudi soir de 19 H 45 à 20 H 45 Aéro Latino Dance

Au sein de l'association c'est aussi la sympathique tradition de la soirée de Noël et de fin de saison, la matinée galettes des rois ainsi que le repas annuel des gymnastes avec leurs conjoints où règne une ambiance des plus chaleureuse et conviviale.

SPORT POUR TOUS a participé activement au forum des associations ainsi qu'à la fête patronale de Fleury et de Pouilly en 2015.

Plusieurs personnes du club ont participé en tant que bénévoles au marathon de Metz Mirabelle.

En cette fin d'année, tout le comité de SPORT POUR TOUS vous souhaite une excellente année 2016.

Renseignements et contacts :

Evelyne MALLINGER : Tél. : 03.87.52.68.03

Françoise DEUTSCH : Tél. : 03.87.52.56.06

Consultez nos pages perso sur

<http://www.vernois57.free.fr> (rubrique sport).



Tennis Club de Fleury

Les bons résultats des dernières années ne sont pas étrangers à l'augmentation des inscriptions de cette année. Nous vous remercions pour votre confiance.

En plus des cours de mini tennis, son école de tennis de 6 à 77 ans vous accueille toute la semaine en fonction de votre niveau. Des stages adultes débutants seront bientôt proposés.

N'oublions pas que le TC Fleury participe au temps du périscolaire.

Au TC Fleury : Au service du sport en général.

Depuis quelques années le Tennis au niveau local comme



au niveau national développe l'esprit sportif et ce dès le plus jeune âge grâce au mini tennis ou l'on développe les bases du sport qui bien souvent servent à d'autres sport par la suite : on y pratique la découverte du corps, sa maîtrise, le déplacement, l'adresse ainsi que l'équilibre. Durant les premières séances d'ailleurs les raquettes ne sont pas utilisées. Un équipement spécialisé est utilisé.

Le Physique : Trop de personnes pratiquent un sport sans travailler un peu leur physique. Au TC Fleury nous vous proposons que vous soyez adhérent au non au TC Fleury, que vous pratiquiez le tennis ou pas, une heure par semaine d'exercice physique.



Si vous voulez "bouger" un peu votre corps sans vous investir dans un sport rejoignez-nous le samedi matin de 11h à 12h. Des exercices physiques simples vous sont proposés pour tous les niveaux et tous les âges.

Vous avez envie de faire une heure de sport par semaine en famille avec des amis alors plus d'hésitations.



Le Badminton :

longtemps attendu, nous l'avons fait. Un professeur de badminton enseigne le vendredi soir de 18h30 à 20h pour les jeunes et de 20h à 21h30 pour les adultes. Le dimanche 1h30 de badminton loisir de 10h à 11h30 vous est proposé pour "taper" le volant.

Cette activité sportive mais aussi ludique n'attend plus que vous !

Nous sommes à votre entière disposition pour vous renseigner.

Tel : 06.89.99.57.38

Courriel : tc-fleury@hotmail.fr



Associations

Art Culture Création

Danse, GRS pour nos enfants.

L'Association Art Culture Création remercie les nombreux fleuriens (parents et enfants) pour leur confiance encore renouvelée d'année en année. Notre équipe moderne et dynamique est toujours à votre service pour vous proposer des activités créatives et novatrices.



Et nous sommes en permanence à votre écoute pour encore diversifier nos cours et répondre à vos attentes. Gisèle, professeur diplômée d'état, assure les cours tous les mercredis au Gymnase de Fleury, de 14h à 15h.

Des spectacles et des manifestations sportives sont organisés tout au long de l'année.

Le 5 décembre, participation au Téléthon avec nos élèves.

Le 17 décembre, Spectacle Costumé de Noël avec Cadeaux et la présence du Père Noël en personne.

Le 2 avril, Manifestation Sportive entre différents clubs avec remise de prix et de médailles.

Le 2 juillet Représentation de Fin d'année avec tous nos enfants et la présence appréciée des parents.

Vous pourrez ainsi constater les progrès de vos enfants et l'originalité de nos chorégraphies.



N'hésitez pas à nous rejoindre même en cours d'année, vous êtes les bienvenues.

**Les Compagnons de la Tour Saint Nicolas-Fleury**

Une nouvelle association « Les Compagnons de la Tour Saint Nicolas-Fleury » est née à Fleury le 20 juillet 2015, elle compte actuellement 32 membres. Son objectif est la restauration et la gestion de la tour qui est le dernier vestige d'un corps de ferme du village.

La Tour date de 1580 comme en témoigne l'inscription sur le linteau de la porte de la tourelle. Elle a aussi la particularité d'être construite en partie avec des stèles funéraires gallo-romaines du II^{ème} siècle ! Le 19 septembre, les travaux de nettoyage de l'intérieur du bâtiment ont commencé et se poursuivent tous les samedis, en deux équipes de 9h à 12h et de 14h à 17h.

L'ouvrage regorge de surprises et pose aux compagnons de nouveaux défis chaque samedi, tant sur le plan technique que sur des problèmes esthétiques et architecturaux, imposant une vigilance et une réflexion continue.

Les habitants de Fleury ou d'ailleurs qui souhaitent rejoindre l'association peuvent contacter un des membres du bureau dont les coordonnées figurent ci-dessous. L'adhésion pour l'année 2016 est fixée à 25 euros.

Un calendrier 2016 avec des photos couleur inédites de la Tour sur papier glacé vient d'être édité par l'association. Les bénéfices de cette vente iront dans les murs de la Tour.

Les compagnons recherchent également des mécènes pour financer les travaux mais aussi pour acquérir des matériaux ou matériels.



Président : Thierry Redeler :

06 07 03 45 33,

thierry.redeler@wanadoo.fr

Vice Président : Eric Sutter :

06 75 51 94 09,

e.sutter@vilaultsa.com

Secrétaire : Jérôme Miceli :

06 10 37 55 73,

jmiceli@caricaie.fr

Trésorier : Pierre Stemmelen :

06 84 83 97 49,

pierre.stemmelen@wanadoo.fr



Fleury Loisirs

Tennis de Table.



La section Tennis de table de Fleury compte actuellement 45 inscrits, dont 15 enfants de moins de 14 ans pour la saison 2015-16. Trois équipes évoluent en championnat COJEP (en D3-D4 et D5). Les entraînements et les

matchs s'effectuent les mardis soir de 19h à 21H dans une ambiance détendue et conviviale.

Que ce soit pour le loisir ou la compétition, le tennis de table reste un sport très attrayant et ouvert à tous.

Si vous désirez pratiquer cette activité, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons à la salle polyvalente de Fleury.

Marcheuses et marcheurs Fleuriens, vous trouverez ci-après quelques informations concernant l'activité du groupe marche pour la saison 2015-2016. Notre groupe devrait atteindre un effectif voisin de celui de la saison passée soit entre 25 et 30 personnes. Emile le penseur essaiera, autant que faire ce peut, de trouver de nouveaux parcours modulable en fonction des conditions météorologiques. Ces parcours seront validés par le tandem Emile/René aidés parfois par quelques membres volontaires. Au début de l'année 2016, un diaporama vous

sera proposé à la mairie, diaporama qui sera une rétrospective des randonnées de l'année 2015. Suivront bien entendu, le pot de l'amitié et les traditionnelles galettes «renésiennes» Bonne saison à toutes et à tous, en espérant que les randonnées proposées vous conviendront.

Ami lecteur mais pas encore marcheur venez nous rejoindre tous les lundi départ ...



Atelier théâtre



Trois ans d'atelier théâtre et toujours autant de succès !

Plaisir de jouer ensemble et apprendre les techniques du jeu d'acteur de façon ludique restent nos priorités à l'atelier.

Nous accueillons cette année 17 enfants répartis sur 3 cours :

Mercredi de 17h30 à 18h30 et 18h30 à 19h30 et le

Vendredi de 18h30 à 19h30. Pendant cette heure, les enfants font différents exercices d'entraînement, de l'improvisation et nous travaillons sur 3 pièces que nous présenterons au public courant mai 2016 dans la salle de théâtre de « Marc Sangnier » à Montigny les Metz.

Une petite nouveauté cette année : quelques notions d'histoire du théâtre sont abordées avec les enfants.

Merci aux « anciens » qui nous suivent encore aujourd'hui dans cette aventure, aux « nouveaux » qui nous ont rejoints et aux parents pour leur soutien !

Quoi de neuf à la bibliothèque ?



Le nombre d'ouvrages disponibles allant croissant, un nouvel aménagement s'est révélé nécessaire. L'association a donc fait l'achat de plusieurs étagères et trois présentoirs nous ont été offerts. Ils pourront accueillir les livres restés en réserve ainsi que les nouvelles acquisitions. Nous

tenons à remercier tous les généreux donateurs, dont M.

Duval, M. et Mme Tarnaud, ainsi les bénévoles qui nous ont prêté main-forte tout au long de la saison.

L'équipe des animateurs (il manque le représentant de la gent masculine sur la photo...) s'est renforcée en début de saison ; ils travaillent d'arrache-pied au tri, à la couverture et à l'enregistrement des livres. Ils vous accueillent le jeudi de 15h30 à 17h00 et le samedi de 10h à 11h30.



Toute l'équipe vous invite au goûter de la nouvelle année le samedi 9 janvier à partir de 10H00 !



Fleury Football Club

En ce 13 Septembre 2015, jour de la Fête patronale de Fleury, le Fleury Football Club a organisé la traditionnelle tournée des rubans à travers les rues du village. Malgré un temps capricieux, les joueurs du club ont frappé aux portes dans la bonne humeur afin de remettre aux habitants du village un ruban aux couleurs de Fleury dans le but de récolter des fonds au profit des associations fleuriennes. Le président ainsi que tous les membres du comité du FFC tiennent une nouvelle fois à remercier les habitants leur ayant ouvert leur porte, l'accordéoniste qui les a accompagnés toute la journée, ainsi que le garage Miedico qui a fourni la voiture servant à la tournée.

Rendez-vous à tous en 2016.

Pour le Fleury FC, le Président, Cédric SUBRA

Soirée déguisée du 20.02.2015

Le Fleury Football Club organise pour la 1^{ère} fois une soirée déguisée pour carnaval, cette soirée aura lieu le 20 février 2016 à partir de 19H00 à la salle des fêtes de Fleury. Nous vous proposons pour cette soirée deux choix de menus à volonté en pré-réservation, soit Moules Frites, soit Bourguignon Frites, pour un prix de 22 euros qui comprend également un kir en apéritif, fromages, salade et dessert. Pour les enfants nous proposons pour un tarif de 8 euros des nuggets et des frites. Nous attendons un maximum de monde afin de s'amuser ensemble et faire vivre ce village que nous aimons tant. Costume non obligatoire mais conseillé.

Infos et réservation

06 27 80 39 74 Thibaut NAUDIN

06 11 59 31 56 Cédric SUBRA.

Clôture des réservations le 31.01.2016



Rejoignez le Fleury Football Club !

Le FFC lancera de manière sûre au premier trimestre 2016 une équipe de football mixte U9 (années de naissance 2007 2008 2009), contactez dès à présent le club pour plus d'informations.

Nous recherchons toujours des personnes voulant arbitrer de façon officielle, à savoir que le club prend en charge les frais de formations et que chaque match arbitré est rémunéré.

Merci de votre soutien.

Sport Culture Loisirs Fleury-Pouilly en vitesse de croisière.



Toujours dynamiques et pleins d'entrain, Béatrice, Dominique, Emilie, Marine, Roseline et Quentin vous accompagnent en Little Gym, Ludik Dance, Yoga enfants, Body Sculpt, Pilates, Gym Douce, Hatha Yoga et Zumba.

Un choix offert 1, 2 ou 3 fois par semaine selon les activités. Tout un panel où chacune et chacun trouve son bonheur. La gym, la danse, le yoga ne sont pas tout. La vie de l'association est aussi ponctuée par des moments de convivialité partagés ensemble sans modération : assemblée générale, spectacle des enfants, soirée crêpes, repas campagnard, sans oublier la participation aux fêtes

patronales des deux villages. Le comité évolue, quatre nouveaux membres l'ont intégré récemment. Tout est en place pour un nouvel élan afin de vous proposer encore plus d'activités pour votre bien-être. *Venez nous rejoindre, il y a toujours une place pour vous !* **En cette fin d'année, le comité de Sport Culture Loisirs de Fleury-Pouilly vous souhaite une bonne année 2016, sportive et conviviale pour du plaisir à l'état pur.**

Renseignements et contacts :

Didier BRIOT 03 87 62 40 07

Luce HODAPP 03 87 52 50 52



11 novembre 1918 – 11 novembre 2015

Commémoration de l'armistice





Quelle belle journée à Fleury ! C'est sous un soleil radieux que Fleury a accueilli la 6^{ème} édition du marathon Metz Mirabelle : 1447 marathoniens ont traversé notre village ainsi que 650 relayeurs. De nombreux spectateurs petits et grands ont encouragé ces sportifs, plusieurs banderoles étaient disposées dans le village : Ils apportent une forme de motivation à vouloir faire un pas de plus pour arriver au 42,195 km.



Fleuriens et fleuriennes ont démontré une nouvelle fois leur attachement à cet événement. N'oublions pas les nombreux bénévoles qui ont distribué les collations aux coureurs, donné les médailles ou sécurisé le parcours. Nous les remercions vivement pour leur investissement. Enfin ambiance et bonne humeur étaient au rendez vous grâce aux deux groupes de musiciens !

Rendez vous le 9 octobre 2016



LA MESSINE et les Nanas de Fleury

Pour cette 2^{ème} édition nous espérons être encore plus nombreuses pour participer à cette course 100 % féminine pour la lutte contre le cancer du sein. Réservez votre 1^{er} mai pour venir marcher ou courir selon votre rythme dans une ambiance sympathique. Les inscriptions dans l'équipe de Fleury commenceront dès le 18 janvier en mairie ou par courriel mairie@fleury.fr

A vos baskets !

La Commission Sport, Culture et Associations

Aïe! Aïe! Aïe! Quelle pagaille !

Certains jours, surtout pluvieux d'ailleurs, il devient dangereux pour nos enfants de circuler entre les voitures qui entrent, qui sont arrêtées, qui sortent... au niveau du passage vers la salle polyvalente.

Et si on évitait de se garer n'importe où ?

Cela permettrait aux enfants de passer à pied ou en vélo en toute sécurité, non ?



Rencontre entre les assistantes maternelles et les responsables de la micro crèche

Le 8 octobre dernier, en mairie de Pouilly, les maires des communes de Fleury et Pouilly ont souhaité réunir les assistantes maternelles des 2 communes et les responsables de la micro-crèche « crechendo » afin que chacun puisse faire connaissance et poser les questions restées en suspens depuis l'annonce de ce projet.

Mme Marilyne Webert, Maire de Pouilly et Présidente du Sivom de Pouilly-Fleury a ouvert les débats en présentant la pertinence et l'intérêt du projet d'installation d'une micro crèche, service complémentaire et attendu. Delphine Bauby et Amandine Poque ont expliqué la conception de leur projet et l'organisation qui sera effective à l'ouverture des lieux, en toute complémentarité avec les assistantes

maternelles. Le maire de Fleury en parfait accord avec la présidente a précisé qu'une demande existait réellement et que l'évolution des deux communes permettait de proposer un panel plus large de services de garde de nos chers bambins.

Les échanges ont été constructifs : quelques assistantes maternelles ont manifesté leur crainte de perdre la garde d'enfants, de connaître une baisse d'activité, d'autres nous informaient que cette baisse existait déjà. La majorité des personnes présentes se sont toutefois accordées à dire que ces services pouvaient cohabiter et même se soutenir. La micro crèche n'ouvrira qu'en début d'année 2016, ce qui n'impactera pas les accueils actuels des assistantes maternelles. Une nouvelle rencontre a déjà été prévue pour faire ensemble le point en fin d'année 2016.



Micro crèche : Les travaux de mise en conformité du bâtiment situé chemin de Metz ont commencé. La totalité des frais engagés est prise en charge par les gérants de la micro crèche. Le SIVOM, propriétaire du bâtiment, a conclu un bail emphytéotique qui donne tous les pouvoirs du propriétaire à l'association qui gère la micro-crèche.

Recensement

En 2016, le recensement se déroule dans notre commune ! Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr et vous pouvez y répondre par internet !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3.4 millions de personnes. Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Pour répondre par internet, rendez vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur accéder au questionnaire en ligne utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ensuite laissez vous guider ...

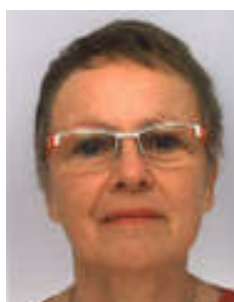
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Remplissez les lisiblement, l'agent recenseur viendra les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la

direction régionale de l'Insee

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et ça a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner.

Joëlle Barbier et Gilberte Briand, les agents recenseurs ont été recrutés et sont encadrés par la commune. Elles sont les seules à être mandatées pour ce recensement. Elle possède chacune une carte tricolore avec leur photographie, le cachet de la Mairie et la signature du Maire. (Nous vous mettons en garde : aucune autre personne ne peut donc vous solliciter « sous couvert » de recensement ou de l'INSEE).



Joëlle Barbier



Gilberte Briand

Inauguration de la rue Lucien Albert.



En date du 28 janvier 2010, le conseil municipal a décidé d'honorer la mémoire de Monsieur Lucien Albert, ancien maire de Fleury, en donnant son nom à la nouvelle rue allant de la rue Gérard Mansion jusqu'au bâtiment Moselis.

Né à Magny le 4 février 1923, il a pris pour épouse Pierrette le 14 novembre 1949. Lucien Albert exploitait la ferme de la Neuville au cœur de la commune et parallèlement à ses activités professionnelles, il s'est très tôt impliqué dans la vie municipale.

Élu conseiller municipal en 1953 et maire dès le mandat suivant, il occupera cette fonction jusqu'en juin 1995. Ce fut un maire particulièrement dévoué et très actif au sein de

la commune. Il a marqué profondément l'histoire de Fleury. À son arrivée, Fleury est un petit village de 320 habitants environ et dans l'exercice de sa fonction, il n'aura de cesse de développer la commune tout en lui conservant ce caractère rural auquel nous sommes aujourd'hui encore tous attachés.

Il est un des premiers maires dans le milieu rural à construire une station d'épuration pour régler les problèmes de l'assainissement. Dans les années 64/65, il s'engage dans l'extension du village en créant le lotissement "des Fleurs" (une centaine de lots). Il a été président du syndicat des eaux de Verny et également membre fondateur du syndicat de collègue au CES Paul Verlaine en 1973, établissement où nos enfants étaient scolarisés durant de nombreuses années. En 1976, avec M. Pull Demange, il fait construire une école intercommunale et met en place le Sivom de Pouilly Fleury pour gérer son fonctionnement. Là aussi il est un précurseur car c'est un des premiers syndicats scolaires dans notre secteur.

Il participe à la création du « Sivom propre » de Verny qui va traiter la collecte et le traitement des déchets et qui sera plus tard rattaché à la Communauté de Commune de Verny puis au Sud Messin.

En 1979/80 nouveau développement de Fleury : il ouvre à la construction le lotissement "Beau Site" (50 lots). En 1986, avec la CMCAS, il fait construire la salle omnisports Raymond Feldmann et en 1990 il lance la construction du lotissement "Les Vallonelles" (75 lots).

Lucien Albert a fait bien d'autres choses. Présent à toutes les réunions, il défendait avec ardeur et dévouement les intérêts de la commune : Fleury était connue de tous les services, Département, Région, État. C'était un homme très ouvert aux discussions, il était attentif envers ses administrés, il avait de grandes qualités humaines, et sous sa bonhomie il avait une finesse d'esprit qui imposait le respect. Il savait aussi être rassembleur dans ses activités au sein de l'amicale des maires et dans tous les syndicats qu'il présidait et auxquels il participait. Durant ses mandats successifs une seule chose l'animait : l'intérêt général. Il fut et restera, pour nous tous, un exemple.



**Inauguration du bâtiment
Moselis à Fleury le
13 novembre 2015**



Un autre choix pour Fleury Durant l'année 2015, un certain nombre de dossiers n'ont que très peu (voire pas du tout) avancés: périscolaire, vente de terrain, accès à la station de relevage, malfaçons rue de Lorraine. Et que dire de la Tour Saint-Nicolas ? Dans son dernier éditorial, le Maire se réjouissait, à juste titre, de la création d'une association de sauvegarde. A la mi-novembre, nous ne savons pas si la commune est propriétaire du bâtiment alors que, l'association travaille et le promoteur construit une maison mitoyenne à la Tour ! Tous ces errements indiquent un manque d'anticipation et de préparation des projets.

Pour le Périscolaire, on annonçait : « Ce projet devrait voir le jour fin 2015, début 2016 ». Malheureusement, de nombreux changements à la tête du SIVOM (1), des règles de marché public non respectées, ont rendues vaines ces promesses. Désormais on espère une ouverture pour la rentrée de septembre 2016. Depuis le début, le SIVOM (et leurs représentants pour Fleury) ont fait le choix de bâtiments modulaires provisoires pour un coût estimé à 250 000 € qui sera probablement dépassé (+20%). Pour notre part, conscients de travailler pour le long terme, nous avons étudié la construction d'un bâtiment « en dur » pour environ 300 000 €. La majorité n'a pas jugé utile de réfléchir sérieusement à nos propositions et maintient son projet de préfabriqués.

Autre exemple d'impréparation : l'éventuelle acquisition de la maison « Streiff ». En avril 2015 (projet de budget), les élus découvrent une prévision d'emprunt (100 000€) pour acquérir un bâtiment que le maire voulait transformer en logements communaux. Sans étude préalable, sans financement, nous considérons ce projet peu crédible. Nous avons raison. Finalement, le maire renonce à préempter

L'accès à la station de relevage rue Notre Dame n'a pas fini d'occuper les élus. La station, les réseaux d'eaux, sont installés sur le domaine privé. Le Maire hérite (depuis de

nombreuses années), d'une situation qu'il souhaite clarifier et nous le soutiendrons dans cette démarche. Mais, nous considérons (et nous ne sommes pas les seuls) que rien n'a été fait pour envisager sereinement l'achat des terrains : les informations des propriétaires contredisent celles du Maire, les motivations figurant dans le PLU sèment le trouble. Cette affaire va certainement se terminer devant le juge : quel dommage d'en arriver là !

A propos de justice, le Maire a demandé, lors de la séance du 2 novembre 2015, une autorisation permanente d'agir en justice pour le compte de la commune. Une première affaire en cours concerne la vente du terrain « Langer » pour lequel l'ex-candidat acquéreur attaque la commune. Fleury n'étant pas fréquemment soumis à des contentieux juridiques, nous préférons que cette autorisation soit donnée au cas par cas pour chaque affaire. Cela permettrait au Maire de recueillir l'avis du conseil sur l'opportunité et les modalités d'une action en justice sur tel ou tel litige.

Lors du dernier conseil, le maire fait adopter une nouvelle ligne de trésorerie (250 000€). Les élus minoritaires, conscients des difficultés de Fleury, s'étaient mis d'accord pour adopter ce point en demandant qu'il s'accompagne d'une réflexion sur les priorités financières et la recherche d'économies au niveau du fonctionnement. Le Maire ne voulant pas entendre notre proposition, nous n'avons pas voté cette ligne de trésorerie.

La place nous manque pour aborder d'autres sujets mais vous pouvez nous contacter.

Nous vous souhaitons de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

Les élus minoritaires

(1)Avril 2014, P. Thiringer (président sortant) n'est pas réélu et démissionne. J.F. Weiss (Pouilly), le remplace. Vivement critiqué, il démissionne 6 mois plus tard, remplacé par R. Aubert qui démissionne 8 mois plus tard. Madame Weber assure désormais la difficile présidence du SIVOM.

Ils sont nés, se sont mariés, nous ont quittés.
Voici l'État Civil du 13 décembre 2014 au 12 décembre 2015.

Naissances



ZIEGER Lisa	25 décembre 2014
ANDRÉ Eloïse	19 janvier
ADOLPHE Lenny	23 février
CELEBI Kaya	26 avril
FILLIAU Emma	13 mai
DUDALA Gladys	27 juin
ALBERT Evan	03 juillet
RUHLMANN-WILLMANN Alexandre	21 juillet
ZIANE PUCHOT Maïssa	03 août
STEIB Raphaël	29 août
PAJAK Jules	03 septembre
PORTENSEIGNE Mathilde	22 septembre
DOUX MATHIEU Adrien	08 octobre

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux petits Fleuriens.

Mariages

DUQUET Dominique et TARNAUD Dominique	30 mai
ROUYER Fanny et LESIRE Jonathan	06 juin
KESSLER Carole et BARTHÉLEMY Yannick	04 juillet
LALLEMENT Sylvie et VIMBERT Thomas	22 août
LEGUIL Hélène et MICHEL Cédric	12 septembre
VASSEUR Elodie et PERRIN Romain	19 septembre
MAURI Anne et MOUNTJOY Spike	11 décembre



Nous présentons, aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès



BERTHEAU Roland	02 janvier
MANCINELLI Dominique	02 janvier
STREIFF Roger	09 janvier
BARBIER née GANDAR Lucie	31 janvier
ALLENBACH Jean-Marie	17 février
PHAM VAN CHU née THIBERT Jeannine	19 février
CLEMENTZ née MANGILI Thérèse	11 juin
CERVENANSKY née CESAR Brigitte	03 octobre
CAUBÈRE née HUMBERT Fernande, doyenne de Fleury	09 octobre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles.

Pour information : s'agissant des parutions d'articles d'état-civil dans le Républicain Lorrain sollicitées par la municipalité, il est à noter que ces annonces sont soumises au préalable à l'accord des familles.

